



QUESTION ECRITE

**de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns**

Le 28 novembre 2017

OBJET : Pénurie d'enseignants

Madame la Ministre,

Cela fait près de trois mois que la rentrée scolaire a eu lieu et mi-novembre il y avait un certain nombre de classes de secondaires qui n'avaient toujours pas eu leur premier cours de langues germaniques ou de mathématiques.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Est-ce que cette situation a trouvé une solution ?
- Combien de classes sont encore dans ce cas ?
- Comment ces classes arriveront à rattraper ce retard important sur le programme ?
- Que comptez-vous faire pour lutter contre cette pénurie d'enseignants qui n'est pas un phénomène neuf ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre





Réponse à la question écrites n° 1035 de M. LEGASSE, Député, du 11 janvier 2018, à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education

Objet : Pénurie d'enseignants

Monsieur le Député,

Comme je vous le disais dans la réponse à votre question n° 628, la notion de pénurie est une notion statistique qu'utilisent les organismes chargés de l'analyse du marché de l'emploi et qui indique que le temps moyen pour faire correspondre une offre et une demande d'emploi est plus long que la moyenne. La pénurie dans les fonctions enseignantes touche d'ailleurs de nombreux pays européens et au-delà ainsi que les communautés flamande et germanophone de notre pays. Ce n'est pas une raison pour s'y résigner.

Nous ne disposons pas des informations précises sur le nombre de cours non donnés dans une matière donnée et dans un établissement donné. Il faut d'ailleurs différencier les engagements en début d'année des engagements pour remplacement. Comme vous le savez sûrement, les écoles ne peuvent remplacer de manière réglementaire les enseignants que pour des absences d'un minimum de jours variables selon le niveau et la classe d'encadrement différencié. En deçà de ce minimum, les directions trouvent des solutions pratiques et selon le niveau de maturité des élèves pour pallier l'absence d'enseignants et je leur fais confiance. Les informations sur les éléments de pénurie ne parviennent en fait à la chambre de pénurie que si l'école ne trouve pas de candidats disposant d'un titre requis, jugé suffisant ou de pénurie listée.

En ce qui concerne le fait de « rattraper » le retard par rapport au programme, il relève tout autant de l'autonomie des pouvoirs organisateurs et des établissements. Les programmes ne sont généralement pas rédigés par année scolaire, mais sur deux ans, voire davantage. Le retard peut être comblé par la suite. Les directions d'école disposent encore d'autres stratégies pour réduire ce retard, notamment en proposant aux enseignants déjà en fonction de prêter des périodes supplémentaires, en remplacement des collègues absents.

A propos des pistes déployées pour contrer les pénuries temporaires ou structurelles, il importe en premier lieu d'objectiver la situation ; c'est pourquoi



j'ai demandé à l'Administration que soit créée une cellule spécifique. Elle a comme tâche de rassembler des données précises et assurer un monitoring par zone, par discipline et par fonction des problématiques de pénurie, zone par zone, niveau par niveau, fonction par fonction, titre par titre.

Pour être concrète, quand une difficulté ponctuelle nous est soumise, nous renvoyons aux opérateurs spécifiques comme le FOREM, les syndicats ou les réseaux, qui établissent des outils spécifiques de diffusion de candidatures. Nous rappelons en outre les possibilités offertes par le régime des titres et fonctions ; elles permettent d'engager un enseignant à titre suffisant ou à titre de pénurie.

J'ai aussi demandé une actualisation des données quantitatives relatives aux jeunes enseignants qui quittent l'enseignement durant les premières années. Au-delà des informations quantitatives, une analyse qualitative menée auprès de ces enseignants pour saisir les facteurs qui influencent leur décision de quitter la carrière doit être prise en compte. Une étude récente réalisée dans l'enseignement secondaire a alimenté les travaux du Pacte et a donné lieu à trois orientations pour répondre aux départs précoces qui ont été transcrites en modalités opérationnelles déjà en vigueur aujourd'hui : la cohésion des équipes pédagogiques, via le travail collaboratif, la réflexion sur les missions des directeurs et la capitalisation des expériences menées sur l'accueil des enseignants débutants.

Trois éléments encore pour compléter cette réponse.

D'une part, j'ai décidé d'instaurer un groupe de travail regroupant administration, réseaux et syndicats pour traiter de la pénurie. En plus de la cellule de l'administration déjà évoquée ci-devant, je pense qu'il est intéressant, parallèlement aux travaux du Pacte sur certains points, d'avoir un groupe de travail spécifique.

D'autre part, je pense qu'une des causes de la désaffection de la profession d'enseignant est l'image véhiculée auprès du grand public. Comme je le disais en réponse en Commission de l'Education à vos honorables collègues, une information conforme aux réalités du métier dans ses aspects les plus nobles comme le travail avec l'humain, l'intérêt pour les jeunes ou l'accompagnement devrait être véhiculée non seulement à l'intention des élèves sur le point de choisir un futur métier et les études qui y mènent, mais aussi du grand public, à l'intention de personnes qui souhaitent donner une nouvelle orientation à leur carrière. Dès lors, comme le préconise l'avis n° 3 du Groupe central adopté par le Gouvernement, la Fédération se doit de disposer d'une source d'information coordonnée, mise à jour et correspondant aux réalités du marché de l'emploi, sous la forme d'un portail



qui regroupe un corpus d'informations de grande qualité, accessible à tous et couvrant l'ensemble des filières d'enseignement de qualification et de transition, des formations professionnelles, etc. Il s'agit bien du portail prévu par le Pacte, imaginé sur la base du portail flamand d'orientation des métiers. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra envisager l'adoption d'accords avec des organes existants qui ont déjà développé des bases de données des métiers. Je pense notamment au Service d'information sur les études et les professions (SIEP), à Infor Jeunes et à d'autres services actifs dans ce domaine. La Fédération devra également envisager de renforcer des accords avec des structures régionales d'information telles que le CEFOR, le FOREM ou Actiris.

Enfin, la réforme de la formation initiale des enseignants doit se fonder sur ces constats objectifs déjà évoqués, promouvoir la formation d'enseignants tout en valorisant le salaire et les conditions de travail du métier afin d'attirer de nouveaux candidats. C'est dans ce sens que je travaille avec mon collègue de l'Enseignement supérieur.

Comme vous le voyez, j'ai bien pris en compte les difficultés de recrutement des enseignants, qui ont un impact négatif sur l'apprentissage des élèves, voire les pénuries ponctuelles ou structurelles d'enseignants, certes très variables selon les zones, les niveaux et les moments de l'année et j'en fais une priorité pour les mois à venir, en sus des réformes liées au Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Je vous remercie de votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education